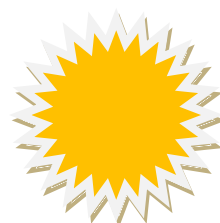


Selk@Club



Association Française de PROMotion du SELKirk

Attestation n° 2022-000

Charte des éleveurs de Selkirk - rex / straight - Longhair & Shorthair adhérents volontaires

Elevage	intitulé, adresse postale, site internet, téléphone
SIRET	(n° SIRET si plus de deux portées /an - sans objet si 1 seule portée)
Capacité	n° de certificat de capacité, département et date de délivrance
N° d'attestation d'Affixe LOOF	n° affixe LOOF+ mention autres si autres fédérations
Adhérent n°	

L'éleveur professionnel ci-dessus référencé s'engage à :

1. Être à jour de sa cotisation 2020 à AFPROSELK,
2. Détenir un n° de SIRET et n° de capacité (ci-dessus référencés) pour l'élevage d'au moins deux portées par an (sans objet pour celui qui produit une portée par an),
3. Respecter les textes qui régissent l'élevage et la vente des chats en France,
4. Assurer sa chatterie d'un suivi vétérinaire (visites réglementaires, entre autres..),
5. Ne pas céder ses chatons ni ses adultes à des laboratoires ou des animaleries,
6. Ne pas avoir d'activité d'importation en vue de la revente,
7. Assurer une vieillesse heureuse à ses reproducteurs,
8. Ne laisser partir les chatons de son élevage que :
 - Parfaitement sevrés et autonomes (trois mois révolus),
 - Ayant reçu au minimum : primo-vaccination et 1^{er} rappel pour Typhus & Coryza,
 - Parfaitement sociabilisés à l'égard de l'homme et de ses congénères,
 - Rigoureusement exempts de parasites internes et externes,
9. Joindre au départ du chaton un dossier comprenant :
 - Sa carte d'identification (puce électronique) ou son certificat de traçabilité,
 - Son carnet de vaccination (ou passeport) signé du vétérinaire,
 - Un certificat de bonne santé établi par le vétérinaire
 - Les copies des tests ADN PKD négatifs des deux parents (ou leur pedigree portant la mention PKD N/N ou équivalent : leurs propres parents = PKD N/N),
 - L'attestation de vente portant mentions légales dont référencement du médiateur de la consommation,
 - Les documents d'information de cession conformes au décret du 31/07/2012 modifié,
 - Le document justifiant de son appellation « Chat de race » en France (Accusé de réception de demande de pedigree, ou pedigree si reçu par l'éleveur, certificat d'enregistrement de généalogie délivré par le LOOF si chat adulte importé retraité),
 - Une copie de l'exemplaire de la charte AFPROSELK de l'année en cours

Fait à Aulnay-sous-bois, le 10/ 02 / 2021

L'éleveur
Prénom Nom

P/AFPROSELK,
La présidente.

AFPROSELK : 12 rue Blanche, 93600, AULNAY-SOUS-BOIS, + 33 01 48 79 34 65 ou +33 (0)6 74 92 20 99
www.afproselk.e-monsite.com - ✉ : afproselk@free.fr



2022